



LA LETTRE D'INFORMATION > JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 - PARIS 57^{ème} atelier de la Dihal : « Service civique et bidonvilles » Lien d'inscription

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017 - PARIS 58^{ème} atelier de la Dihal : « Les évolutions de l'accompagnement associatif dans les foyers de travailleurs migrants et résidences sociales »
Jaccriptions à vonir

III I ET - A O Û T 2017

29

À LA UNE

CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE LOI LOGEMENT

À vos propositions sur le "logement d'abord"!

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont souhaité ouvrir, dans le cadre de la préparation du projet de loi logement, une consultation auprès des collectivités territoriales et des acteurs du logement, de la construction et de l'aménagement. Cette concertation vise à identifier des idées concrètes et propositions d'amélioration et de simplification qui enrichiront le contenu et le sens du projet de loi. Parmi les 6 axes de réflexion fi gure l'insertion par le logement d'abord. L'occasion pour les acteurs de terrain de faire remonter leurs propositions sur l'amélioration du dispositif d'hébergement et d'accès au logement pour laquelle la Dihal, à la demande du ministre de la Cohésion des territoires et en lien étroit avec la DGCS et la DHUP, a engagé des consultations avec les principales associations investies et les acteurs du monde du logement et de l'hébergement, en vue de l'élaboration d'un plan quinquennal pour le logement d'abord.



Les propositions devront être transmises avant le 10 septembre via le <u>formulaire en ligne</u>

Consulter le communiqué de presse

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNI



JOURNÉE INTERRÉGIONALE A REIMS

La Dihal a organisé, en partenariat avec la préfecture de la Marne et la Ville de Reims, la 2ème journée interrégionale des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) le 23 juin dernier à Reims. Y participaient notamment : les membres des 15 PDLHI des régions Grand-Est et Hauts-de-France, des maires et présidents d'EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) ainsi que des opérateurs. L'ouverture de la journée par Arnaud Robinet, maire de Reims, et Denis Conus, préfet de la Marne a été suivie d'une présentation de nouveaux outils opérationnels et des pratiques à développer tels que le permis de louer, le lien des PDLHI avec les Parquets, les modalités de recouvrement... La prochaine journée d'échanges interrégionale des PDLHI est prévue en fin d'année 2017 en région Ile-de-France.

Voir les extraits vidéo de la journée

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGRÉES

SUIVI DU PLAN DE TRAITEMENT DES FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS À PARIS

Dans le cadre du suivi du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, dont elle est assure le pilotage, la Cilpi (Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées) a visité jeudi 15 juin 2017 deux résidences sociales et un foyer de travailleurs migrants (FTM) gérés respectivement par les opérateurs Adoma et Coallia à Paris, afin de faire un point sur place avec les responsables des centres et les occupants sur la suroccupation, l'évolution des conditions de logement en résidences sociales et l'acceptation par les résidents des restaurants associatifs.

Consulter l'article complet en ligne

LOGEMENTS DES RÉFUGIÉS

12500 PLACES POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS

Lors d'une cérémonie de naturalisation à Orléans dans le Loiret le 27 juillet dernier, le Président de la République a rappelé les principes de la politique de l'accueil et de l'intégration des réfugiés en France. Le 12 juillet 2017, le Premier ministre, Edouard Philippe, a présenté les mesures visant à "Garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires", parmi lesquelles la création d'ici 2019 de 7 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et 5 000 pour les réfugiés.

Le discours du Président de la République

Le dossier de presse



HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

"UN CHEZ-SOI D'ABORD": VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES NATIONAL

Le comité de suivi du dispositif ACT (appartements de coordination thérapeutique) "un chez-soi d'abord", pérennisé et généralisé par le décret du 28 décembre 2016, s'est réuni le mardi 20 juin 2017 à Paris. Il a validé le cahier des charges national qui encadre les appels à projets que les Agences régionales de santé lanceront dès 2018 pour l'ouverture des futurs dispositifs. La Dihal travaille sur un guide d'implantation et de mise en œuvre proposant des exemples concrets issus des enseignements des 4 sites expérimentaux. Ce guide accompagnera le cahier des charges national.

Consulter l'article complet en ligne

NOUVELLE PUBLICATION : DE LA PRISON VERS LE LOGEMENT

Près de 12% des personnes sortant de détention n'ont pas de solution de logement ou d'hébergement ou bien des solutions précaires. Pour prévenir ces situations de rupture, la Dihal a été à l'initiative de la circulaire du 13 mai 2016 qui donne un cadre institutionnel aux relations entre les services pénitentiaires de probation et d'insertion (SPIP) et les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) en charge de l'hébergement d'urgence. L'étude « Organiser la sortie de détention : de la prison au logement » vise à appuyer les territoires dans la mise en place des modalités d'organisation entre les services prévues par la circulaire.

Consulter l'article complet en ligne

CAMPEMENTS ILLICITES & RÉSORPTION DES BIDONVILLES



RÉSORPTION DES BIDONVILLES BILAN DES ACTIONS SOUTENUES EN 2016 ET PERSPECTIVES 2017

La Délégation vient de publier le bilan des actions soutenues l'an dernier dans le cadre de la résorption des bidonvilles et de l'accompagnement de leurs habitants vers l'insertion, en application de la circulaire du 26 août 2012. En 2016, une enveloppe de 3 millions d'euros a été allouée aux projets d'actions de 23 départements de France métropolitaine. Le suivi de ces actions et l'examen des demandes de financement sont assurés par la Dihal en lien étroit avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP).

Consulter le bilan en ligne



